

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Diane Talbot et le conseiller Éric Mageau sont absents.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

## **2017-03-048 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 6 février 2017;

### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2017;

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – pour l'année 2016;

8.1.2 Congrès 2017 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

8.1.3 Congrès 2017 de la COMBEQ – Directeur des travaux publics et des services techniques;

8.1.4 Congrès 2017 - Rendez-vous québécois du loisir rural – Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

8.1.5 Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt dans le fonds réservé;

8.1.6 Utilisation du fonds réservé réfection de chemin ;

- 8.1.7 Transfert du fonds réservé au remboursement du règlement numéro 576A ;
- 8.1.8 Annulation des deux résolutions numéros 2016-03-047 et 2016-03-048 ;
- 8.1.9 Financement des travaux de prolongation des réseaux route 112 ;
- 8.1.10 Nomination des représentants de la municipalité d'Ascot Corner à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot ;
- 8.1.11 Adoption du contrat - pour le nettoyage des rues ;
- 8.1.12 Adoption du contrat - pour le fauchage en bordure des routes et des chemins ;
- 8.1.13 Adoption du contrat – marquage de la chaussée ;
- 8.1.14 Adoption de l'entente – cour municipale 2017 ;
- 8.1.15 Dépôt des rapports de statistiques de performance 2016 – dans le cadre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;
- 8.1.16 Régie des Hameaux – Recyc-Québec ;
- 8.1.17 Résolution d'appui l'organisme à but non lucratif «Communication Haut-Saint-François» ;
- 8.1.18 Résolution pour l'adoption de la modification de l'entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;
- 8.1.19 Achat d'un ordinateur portable pour le garage municipal;
- 8.1.20 Contrat de niveleuse pour l'année 2017.

## **9. Adoption des règlements**

- 9.1 Règlement numéro 621- abroge et remplace le règlement numéro 599 attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

## **10. Avis de motion à donner**

Aucune.

## **11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

## **12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

## **13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Lundi 3 avril 2017 à 19 h 30.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

**2017-03-049 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS 19h34**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**

#### **Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Alphonse Bouffard** mentionne qu'il y a des arbres aux branches penchées en face du 310 chemin Galipeau qui pourraient être dangereux en cas de mauvais temps.

#### **Monsieur Roger Pomerleau:**

- Mentionne que lors du verglas, entre M. Langlois et Roger Pomerleau, 6115 et 6216 chemin de la Rivière, des branches d'arbres étaient dangereuses ;
- Qu'il y a un trou l'autre côté de la voie ferrée sur le chemin de la Rivière ;
- Félicite l'entrepreneur en déneigement pour le bon travail cet hiver.

**Monsieur Jacques Langlois** concernant l'entente avec Desjardins pour l'achat de la Caisse.

**Monsieur Stéphan Thérout** concernant des informations du projet de la ligne électrique.

#### **FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 48.**

6.1

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois février 2017 et en fait la lecture.

7.1.1

#### **2017-03-050 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 28 février 2017 au montant de **84 091.92 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

#### **RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Madame Nathalie Bresse** mairesse

Donne de l'information concernant :

- Valoris n'est pas reconnu auprès de Recyc-Québec, c'est pour cette raison que c'est plus profitable de recycler et de composter directement à la maison ;
- Des discussions avec le Ministère à ce sujet.

#### **Monsieur René Rivard**

Donne de l'information concernant :

- Les loisirs dans la municipalité, la participation au carnaval, la programmation pour les activités du printemps. Il y a un programme « PIED » des exercices pour les gens de 65 ans et plus. L'offre de services des loisirs est pour toutes les catégories de personnes.

#### **Madame France Martel**

Donne de l'information concernant :

- La nouvelle réglementation, elle est presque terminée et bientôt il y aura des rencontres d'information et de consultation pour les citoyens ;
- La Chambre de Commerce prépare le tournoi de golf du printemps 2017 ;
- La piste cyclable, une rencontre est prévue afin d'étudier la faisabilité du projet.

#### **Monsieur Donald Lachance**

Donne de l'information concernant :

- La Régie des incendies, il y eu le départ d'un pompier pour cause de maladie et on a procédé à l'embauche de deux nouveaux pompiers ;
- On a procédé à l'achat d'un séchoir pour les habits des pompiers pour être conforme aux nouvelles normes ;
- Le 11 avril aura lieu la prochaine rencontre publique.

#### **Monsieur Stanley Boucher**

Donne de l'information concernant:

- Les futurs travaux de la rue Desruisseaux qui devraient débuter après la période du dégel ;
- Des statistiques et les coûts des matières résiduelles comparativement au recyclage et compost.

8.1.1

### **2017-03-051 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – POUR L'ANNÉE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 112,608 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de la liste les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT QUE** les vérificateurs doivent mettre une note aux états financiers de la municipalité concernant l'utilisation de cette aide financière;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2017-03-052 CONGRÈS 2017 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :**

**ATTENDU QUE** les 14, 15 et 16 juin 2017 aura lieu le Congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

**ATTENDU QUE** ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et nouveaux projets gouvernementaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Daniel St-Onge assiste au congrès des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017. Le coût d'inscription 519 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport, au coût environ 700 \$ payés par la Municipalité.

**Poste budgétaire :** 02-130-00-310, dépense.  
02-130-00-454, inscription.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2017-03-053 CONGRÈS 2017 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES :**

**ATTENDU QUE** chaque année le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ les 4, 5 et 6 mai 2017 et que les frais de l'inscription, du transport et de l'hébergement soient payés selon la politique en vigueur;

**Poste budgétaire :** 02-610-00-454 - 590.00 \$ plus taxes  
02-610-00-310 - 800.00 \$ plus taxes (estimé)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2017-03-054 CONGRÈS 2017 - RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE:**

**CONSIDÉRANT QUE** les 3, 4 et 5 mai 2017 à Pohénégamook a lieu le cinquième rendez-vous du loisir rural;

**CONSIDÉRANT QUE** ce sont trois jours de formation, d'information et d'échange entre les responsables des loisirs en milieu rural;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté à assister à ces trois journées les 3, 4 et 5 mai 2017 et que les frais d'inscription 105 \$; hébergement, transport, repas, environ 400 \$ soient payés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

**Poste budgétaire : 02-700-00-310 – déplacement, etc.  
02-700-00-454 – inscription.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2017-03-055 AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DANS LE FONDS RÉSERVÉ :**

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque la Municipalité adopte un règlement d'emprunt et que le solde restant de cet emprunt n'est pas utilisé pour diverses raisons, cette somme doit être transférée dans un fonds réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette somme au fonds réservé sera appliquée contre le règlement d'emprunt lors du renouvellement de celui-ci;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le transfert des soldes disponibles des règlements suivants au fonds réservé tel que spécifié dans le deuxième et troisième alinéa :

- Règlement d'emprunt numéro 576A 29 526.33 \$
- Règlement d'emprunt numéro 601 20 803.43 \$
- Règlement d'emprunt numéro 607 129 644.40 \$
- Règlement d'emprunt numéro 587 11 164.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2017-03-056 UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ RÉFECTION DE CHEMIN :**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption de la résolution numéro 2016-05-094 pour l'achat de notre gravier pour l'année 2016, nous avons mentionné que c'était avec un transfert budgétaire du poste revenu reporté # 55-161-00-001;

**CONSIDÉRANT QUE** le transfert pour l'année 2016 devait-être du fonds réservé réfection de chemin au lieu du poste revenu reporté;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque la Municipalité a procédé aux travaux de pavage du chemin Biron, il était convenu que ce fonds servait à payer le remboursement de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le transfert soit fait à partir du poste fonds réservé réfection de chemin pour un montant de 63 300.73 \$ et de procéder au transfert pour le remboursement des intérêts du règlement d'emprunt numéro 601 au montant de 11 185.58 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7  
**2017-03-057 TRANSFERT DU FONDS RÉSERVÉ AU REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576A:**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un fonds réservé pour le remboursement du règlement numéro 576A qui représente les sommes que des citoyens ont payé comptant les travaux et que cette somme sert à rembourser l'échéancier capital et intérêt à chaque année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le transfert du fonds réservé pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 576A pour un montant de 3 280.45 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8  
**2017-03-058 ANNULATION DES DEUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2016-003-047 ET 2016-03-048 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2016-04-078 représente le même projet que les résolutions numéros 2016-03-047 et 2016-03-048 :

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'annulation des deux résolutions numéros 2016-03-047 et 2016-03-048.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9  
**2017-03-059 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROLONGATION DES RÉSEAUX ROUTE 112 :**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de prolongation des réseaux de la route 112 sont terminés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement numéro 610 concernant la tarification des services;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement des travaux se fait à l'interne;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le financement à l'interne et autorise les transferts budgétaires suivants :

- Transfert du surplus accumulé non-affecté 164 853.78 \$
- Transfert du fonds de roulement 298 872.82 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10  
**2017-03-060 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2009, les représentants de la Municipalité à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot n'ont pas été nommés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour conclure les dernières ententes et voir à la dissolution de la Corporation, il est important de nommer les trois représentants de la municipalité d'Ascot Corner;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise Madame Nathalie Bresse mairesse, monsieur Éric Mageau conseiller et monsieur Daniel St-Onge directeur général à agir comme représentants de la municipalité d'Ascot Corner au Conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11  
**2017-03-061 ADOPTION DU CONTRAT – POUR LE NETTOYAGE DES RUES :**

**CONSIDÉRANT QUE** Les Entreprises Breton inc. au montant de 130.00 \$ / heure avant taxes offre la possibilité de fournir plus d'un camion pour que les travaux soient exécutés en deux jours;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre des Entreprises Breton inc. au montant de 130.00 \$ / heure avant taxes avec la possibilité d'avoir plus d'un camion pour que les travaux soient exécutés en deux jours.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12  
**2017-03-062 ADOPTION DU CONTRAT – POUR LE FAUCHAGE EN BORDURES DES ROUTES ET DES CHEMINS :**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services des Entreprises Montminy inc. au montant de 130.00 \$ / heure avant taxes pour environ 90 heures de travail;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de l'Entreprise Montminy inc. au montant de 130.00 \$ / heure avant taxes pour environ 90 heures.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2017-03-063 ADOPTION DU CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous devons refaire les lignes de rues à certains endroits;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Maska Inc. a fait une offre de services pour les années 2016, 2017 et 2018 :

- 1- Ligne simple 0.30 \$ / mètre
- 2- Les lignes d'arrêt 35.00 \$ / l'unité
- 3- Bande de passage 11.25 \$ / l'unité
- 4- Effacement du marquage existant 5.25 \$ / mètre

Les travaux estimés pour 2017 sont de 6300 \$ taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** la conseillère France Martel  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de l'entreprise Maska Inc. pour les lignes de rue tel que spécifié pour des travaux estimés de 6300 \$ taxes incluses.

**Poste budgétaire : 02-355-00-640.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14

**2017-03-064 ADOPTION DE L'ENTENTE – COUR MUNICIPALE 2017 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente de la cour municipale pour l'année 2017 avec la Ville d'East Angus au montant de 4.39 \$ / personne pour un montant total de 13 841.67 \$.

**Poste Budgétaire : 02-190-00-412.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15

**2017-03-065 DÉPÔT DES RAPPORTS STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2016 – DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports de statistiques de performance pour l'année 2016 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports de statistiques de performance pour l'année 2016 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de

performance pour l'année 2016 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16  
2017-03-066 **RÉGIE DES SANITAIRES DES HAMEAUX – RECYC-QUÉBEC :**

**CONSIDÉRANT QU'** il faut renouveler l'entente à Recyc-Québec dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette période est sous la juridiction de la Régie, dont nous sommes membres. Cette dernière est fondée de pouvoir dans ce dossier pour la période mentionnée ci-dessus, car les municipalités lui ont déléguées leur compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie assumera les frais de collecte et de transport durant cette période;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner demande à Recyc-Québec que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération des matières recyclables, pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2025** et soient versées directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.17  
2017-03-067 **RÉSOLUTION D'APPUI À L'ORGANISME À BUT NON-LUCRATIF « COMMUNICATION HAUT-SAINT-FRANÇOIS »:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner appui l'organisme à but non lucratif «**Communication Haut-Saint-François**» à qui la MRC du Haut-Saint-François a confié la gestion de son réseau internet, concernant son appel de projets aux programmes *Brancher pour innover* au gouvernement fédéral et Québec branché au gouvernement provincial, afin d'obtenir du financement pour mettre à niveau le réseau internet haute vitesse existant et faire, qu'encore plus de citoyens du Haut-Saint-François bénéficient d'une connexion internet à un coût comparable à ceux des services offerts en milieu urbain, d'un réseau plus fiable, plus étendu, doté d'une technologie LTE plus puissante et dont les mises à jour peuvent s'effectuer à distance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.18  
2017-03-068 **RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS:**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté en date du 22 juin 2009 la résolution 2009-06-135 relative à une entente intermunicipale concernant la

conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la MRC désire céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** l'entente intermunicipale soit modifiée conformément au document de modification joint à la présente résolution, lequel sera, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexé à l' « Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 pour en faire partie intégrante;

**QUE** la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.19

**2017-03-069 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE GARAGE MUNICIPAL:**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordinateur portable pour le garage municipal est défectueux et n'est plus adéquat car il a été acheté en 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé une soumission à Inpro Informatique, notre fournisseur en équipement informatique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte et autorise le directeur général à procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour le garage municipal au montant de 1 261.75 \$ plus taxes incluant l'ordinateur, une garantie prolongée de 3 ans, les logiciels Microsoft Office Famille et Petite entreprise 2016, l'installation et la mise en marche.

**Poste budgétaire : 02-130-00-726.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.20

**2017-03-070 CONTRAT DE NIVELEUSE POUR L'ANNÉE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu seulement une soumission : Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission au montant de 125 \$ / heure pour la première niveleuse et de 135 \$ / heure pour une deuxième niveleuse simultanée;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. au

montant de 125 \$ / heure pour la première niveleuse et de 135 \$ / heure pour une deuxième niveleuse simultanée; pour environ 160 heures.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2017-03-071 <sup>9.1.</sup> **RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 621 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 621 - le règlement d'attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

<sup>12.</sup>  
**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 25.**  
**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jacques Langlois concernant** le service internet haute vitesse, est-ce de la fibre optique ?

**Monsieur Serge Dubé concernant** le point 8.1.9, quels sont les travaux ?

**Monsieur Stéphan Thérout concernant** le feu de signalisation coin Boischatel, est-ce toujours en vigueur ?

**Monsieur Alphone Bouffard concernant** la lumière qui est toujours allumée en face du 6080 chemin Galipeau.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 35.**

2017-03-072 <sup>13.</sup> **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

Prochaine séance ordinaire : Lundi 3 avril 2017 à 19 h 30.